

Conseil municipal du vendredi 13 février 2009

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 6 février 2009, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Baud, Catherine Guinchard, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler.

Absents :

Absents excusés : Jean-Marie Baeckler qui donne procuration à Michel Lanquetin

Secrétaires de séance : Martine Gibert, Eric Morel

1. Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 16 janvier 2009

Approuvé à l'unanimité

2. Orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2009

Martine Gibert présente la préparation des budgets.

2.1. Budget communal :

En fonctionnement sont inscrites des dépenses nouvelles :

Prévision de recrutement d'une nouvelle secrétaire (16h/ semaine)+ 10 000€

Location d'un chauffage de remplacement pour la salle des fêtes

Participation de la commune à la construction d'un nouveau centre de secours pour les pompiers de Saint-Vit : 9 700 €

Apurement des retards de paiement du SIVOS de Villers-Buzon sur 3 ans : 6 700€ pour 2009

Bibliothèque : 200 € et 100€ pour les activités du groupe d'adolescent (décoration du village)

En investissement, il reste à chiffrer les dépenses suivantes :

Achat de terrain,

Réfection du cadastre,

Mise en eau de la 2^e fontaine,

Voirie (Reprise d'entrées rue des genevriers, entrée 24 rue de la Joliotte, reprise de chaussée rue des vergers et des caniveaux rue du stade),

Eclairage du stade de foot,

Changement éventuel du véhicule de l'employé communal,

Bâtiment de la mairie : aménagement d'un 3^e logement, d'un bureau/salle de réunion/archives, aménagement du préau pour une meilleure fonctionnalité, réfection des cages d'escalier,

Projet Cœur de village,

Réhabilitation des ruisseaux

Chemins forestiers.

Réfection de l'église : l'entreprise Pateu Robert sera contactée rapidement pour réactualiser leur devis en fonction du degré de priorité des travaux à envisager

2.2. Budget assainissement

Les études en cours concernant la construction de la nouvelle station d'épuration et l'achat de terrain seront financés par les excédents antérieurs.

Par contre, afin de financer les futurs travaux, une augmentation de la redevance d'assainissement a été simulée sur la part fixe et la part variable : en 2008 part fixe à 20€ et part variable à 0.73€

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 4 contre de fixer les nouveaux tarifs 2009 ainsi : part fixe à 24 euros et part variable à 0.73 euros

3. Syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit : modification des statuts

Lors de la réunion du 20 janvier 2009 du syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit, le comité syndical a modifié les statuts et il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la modification proposée au point 5 du procès-verbal de la réunion :

- *le président explique que les statuts du syndicat n'ont jamais été modifiés depuis la création du syndicat en 1955. Or, depuis 1992, le périmètre du syndicat s'est élargi de 13 communes. Il est donc nécessaire de modifier ces statuts dont le projet a été transmis à tous les membres.*
- *Les deux délégués titulaires avec deux voix sont remplacés par un délégué titulaire (Martine Gibert) et un délégué suppléant (Jean-Marie Baeckler) avec une seule voix délibérative.*
- *Les membres du comité syndical, après débat, adoptent à l'unanimité ces statuts qui seront communiqués à toutes les communes pour approbation par les conseils municipaux.*

Le conseil municipal se prononce pour la modification des statuts du syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit.

4. Fédération nationale des communes forestières

4.1. Défense du régime forestier et soutien à l'Office national des forêts

Le président de la fédération nationale des communes forestières – FNCOFOR demande aux communes d'exprimer leur soutien au service de proximité proposé par l'Office national des forêts. Il demande d'appuyer les démarches de la fédération en faisant délibérer le conseil municipal, selon les termes suivants :

Attendu que,

- la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€ par an, et le maintien des taux de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%.
- face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€ par an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable.
- L'État impose à l'office national des forêts, au travers de la RGPP, plusieurs nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement.
- Le Président de la République lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009.

Les communes forestières demandent :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents à temps plein (source ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural.
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF.
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière.
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe).
- La mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€ par an annoncé par le ministre de l'agriculture lors des assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le soutien des communes forestières à l'Office national des forêts tel que présenté par la fédération nationale des communes forestières.

5. Contribution à l'investissement du Service départemental d'incendie et de secours concernant la restructuration du centre de secours de Saint-Vit

Le maire informe l'assemblée que la communauté de communes doit participer financièrement à la restructuration du centre de secours de Saint-Vit pour un montant de 155 609 €. Ce montant est réparti entre les seize communes, soit une participation communale pour Pouilley-Français de 9 636 €.

La clé de répartition est calculée sur la moyenne de la population totale et du taux de participation au fonctionnement pour chacune des communes. Une convention sera rapidement signée entre le Sdis 25 et chacune des communes.

Répartition par communes :

Abbans-Dessous	3 100
Abbans-Dessus	4 542
Berthelange	3 614
Byans-sur-Doubs	8 958
Corcelles-Ferrières	3 220
Corcondray	1 855
Etrabonne	2 099
Ferrières-les-Bois	4 499
Lantenne-Vertière	8 401

Mercey-le-Grand	6 667
Pouilley-Français	9 636
Roset-Fluans	6 226
Saint-Vit	80 694
Velesmes-Essarts	5 286
Villars-Saint-Georges	3 122
Villers-Buzon	3 691
Total	155 609

Délibération

Pour faire suite à la réforme du mode de financement actuel des investissements appliqués par le SDIS, les communes ont été sollicitées, par l'intermédiaire des communautés de communes, pour participer aux dépenses d'investissements et définir entre elles un mode de répartition.

Concernant la restructuration du centre de secours de Saint-Vit, il convient de répartir la somme de 155 609 euros, représentant 23 % du coût TTC des travaux, entre les seize communes membres de la communauté de communes du val saint-vitois.

Comme le conseil communautaire l'a délibéré le 28 janvier 2009, la clé de répartition de ladite subvention d'investissement prendra en compte :

- Pour 50 %, la population totale de chaque commune.
- Pour 50 %, le taux de participation de chaque commune au financement du SDIS.

Après avoir pris connaissance du montant de la subvention d'investissement incombant à la commune, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ émet un avis favorable au versement de 9 636 euros.
- ✓ autorise le maire à signer la convention de financement à venir entre le SDIS 25 et la commune.

6. Secrétariat de mairie : création d'un emploi au secrétariat de mairie, poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe avec concours

Le maire expose à l'assemblée que :

- Compte tenu des tâches de plus en plus complexes confiées aux collectivités territoriales et de la quantité de travail toujours en augmentation, il est justifié de créer un emploi à 16 heures par semaine d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au secrétariat afin de seconder l'actuelle secrétaire et de préparer son remplacement lors de son départ à la retraite.

Dans ce but et afin que la personne recrutée puisse plus tard postuler à l'emploi de secrétaire, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

La notion de 1^{ère} classe sera précisée par le centre de gestion pour procéder rapidement au recrutement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'un emploi au secrétariat de mairie, poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

7. Résultat de l'appel d'offres pour maîtrise d'oeuvre des travaux sur les réseaux d'assainissement et pour un nouveau système d'épuration

Les éléments n'étant pas réunis pour délibérer, le sujet est reporté au prochain conseil.

8. Classement des voies communales

Les voies communales peuvent être classées par : chemins communaux, chemins ruraux, places et sentiers. Concernant le déclassement d'un chemin rural, plusieurs étapes : identification et classement, intervention d'un géomètre pour l'enregistrement aux hypothèques, enquête publique, délibération du conseil municipal.

Un groupe de travail est constitué pour étudier le dossier :

Pierre Barbier, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Eric Morel, Christian Baud, Catherine Guinchar, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler

Il se réunira le mardi 17 février à 20 heures.

9. Remplacement du poste transformateur rue de la Joliotte et approbation de la convention avec Électricité distribution réseau France

La cabine haute située près du cimetière va être remplacée par Erdf. Pour des raisons techniques, il importe de ne pas la remettre au même endroit, mais de la placer le long du mur du cimetière, sur le chemin qui mène au lotissement à Villou. La cabine mesure 1,50 m de haut et 2,50 m de large x 1,85 m de profondeur. Il convient d'approuver la convention présentée par Électricité distribution réseau France (Erdf) pour le déplacement et l'implantation de la cabine.

Le projet a été suivi par Stéphane Condamine, il nous le présente et nous éclaire sur les aspects techniques et l'emplacement retenu du poste serait à l'angle en haut du cimetière à l'extrémité de la haie de sapins.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité,

- ✓ pour la convention avec Erdf relative au remplacement du poste transformateur rue de la Joliotte
- ✓ sur le choix de l'emplacement pour l'implantation de la cabine tel que défini ci-dessus.

Pour information, le déplacement du poteau EDF à l'entrée du lotissement La Pommeraie sera à la charge d'ERDF.

10. Programme d'aménagement des ruisseaux : courrier de l'autoroute Paris Rhin Rhône

Lors d'une réunion du 12 janvier à la mairie, concernant le programme d'aménagement des ruisseaux, il a été fait part au chef de district de l'autoroute Paris Rhin Rhône des problèmes concernant la qualité des rejets de l'autoroute A36, notamment au droit de l'aire de Servole et de problèmes d'inondation lors de précipitations importantes. En retour, il a adressé un courrier au maire précisant *la mise en place par nos soins d'analyse concernant la qualité de nos rejets*. Il précise aussi qu'il a pris acte et qu'il reprendra contact au début du deuxième semestre 2009.

Après rencontre du 12 février, un dossier de demande de subvention sera déposé par le cabinet Reilé auprès de Réseau Ferré de France dans le cadre de mesures compensatoires liées au passage de la LGV (des milieux naturels ayant été endommagés, dans les missions de RFF est prévu la réhabilitation de sites même éloignés de la LGV)

11. Motion des maires ruraux sur les projets de suppressions ou fusions d'établissements scolaires

L'association des maires ruraux du Doubs, soucieux des problèmes ressentis par leurs concitoyens lancent un appel à tous les responsables ayant en charge l'éducation des enfants. Elle demande au maires de faire approuver la présente motion :

Les maires ruraux du Doubs :

- ✓ *très inquiets des difficultés sociales qui vont forcément être générées par la crise économique,*
- ✓ *très conscients du rôle majeur, qu'auront à tenir les élus face aux problèmes éprouvés par les populations,*
- ✓ *dès à présent sensibles à la montée de l'angoisse sociale et des revendications,*
- ✓ *mais aussi de l'exaspération croissante des populations et des élus des secteurs concernés par les projets de fermetures ou de fusions de collèges et de fermetures de classes,*

demandent expressément aux représentants de l'État l'application d'un moratoire de 5 ans sur tous les projets de suppressions ou usions d'établissements scolaires envisagés pour les établissements scolaires de la région.

Ils mettent en garde tous les décideurs contre les conséquences incontrôlables par les élus, et dangereuses, que pourraient générer toutes les décisions imposées contre la volonté des élus et des usagers dans ce contexte de crise économique majeure qui commence de toucher notre région.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la motion des maires ruraux concernant tous les projets de suppressions ou fusions d'établissements scolaires envisagés pour les établissements scolaires de la région.

12. Questions diverses – Informations

Prochaines réunions de CM : 20 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin et 3 juillet.

Prochaine réunion d'adjoint le mardi 17 mars à 18h

Tour de table

Gérard Grillot précise qu'un diagnostic électrique du chauffage de la salle des fêtes a été réalisé et qu'un certain nombre de connecteurs sont défectueux et qu'une remise en état s'impose (prévue sur 2 jours) ; dans l'attente un chauffage provisoire a été loué !

Des devis sont en cours pour le remplacement du point lumineux à la sortie de la bibliothèque et des logements.

Guy Barthélémy a participé au dernier conseil d'école, relate que les effectifs prévisionnels sont en baisse , donc il n'est pas nécessaire d'envisager l'ouverture d'une nouvelle classe. La pose de crochets pour le tableau pliant est demandé ainsi que la consolidation du mur voisin de la cour.

Christian Baud signale les problèmes de volets non attachés dans un logement communal qui peuvent

engendrer des détériorations et des portes d'entrées des logements souvent ouvertes (chauffage et pluie).

Christian Beltramelli : il expose le dernier compte-rendu de la réunion de la CCVSV pendant laquelle l'association Alternatives Chantiers a proposé ses services en terme de réfection de bâtiments et d'entretien d'espaces verts. Monsieur Alauzet, en tant que président du Sybert, nous fait part des enjeux du Grenelle de l'environnement à savoir la réduction de 5 kgs par habitant et par an sur 5 ans des déchets ménagers. Pour la première fois le volume de ceux-ci a baissé dans le Doubs en 2008 ! Des études sont en cours pour le choix d'unités de traitement à mettre en place suite à la saturation des sites actuels !

Subvention accordée à la foire aux saveurs d'automne : 500€

Développement éolien : 5 sociétés vont être reçues et évaluées pour en retenir une.

Martine Gibert signale que l'élagage sera effectué dans la deuxième quinzaine de février !

Elle déplore le non-respect des plantations et autres aménagements de la fontaine vers l'école et demande à Christian Baud de réaliser 2 bancs en acacia vers celle-ci.

La séance est levée à 23h50